

CIMETIERE
TARIFS ET REDEVANCES 2024

Les tarifs s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2223 et suivants) édicte les obligations faites aux communes en matière funéraire. Ces dispositions recouvrent principalement le contrôle des opérations funéraires dans le cimetière communal, l'affectation et les autorisations des inhumations, l'accord et le contrôle des travaux réalisés dans l'enceinte du cimetière, l'acceptation pour l'achat et le renouvellement des concessions, le respect du règlement intérieur.

Equipements	Tarifs
Cuves préfabriquées 2 places	1 840 €
Cuves préfabriquées 3 places	2 370 €
Cuves préfabriquées 4 places	2 530 €
Cuves préfabriquées 6 places	2 990 €
Colombarium	750 €
Cavurne (2 urnes)	380 €
Cavurne (4 urnes)	550 €
Entourage 2 places	250 €
Redevances	
Concession décennale	70 € la place
Concession trentenaire	210 € la place
Concession cinquantenaire	350 € la place
Columbarium	
10 ans	150 €
30 ans	380 €
Cavurne	
10 ans	160 €
30 ans	410 €
Dépositaire communal	
Redevance mensuelle à compter du 4 ^{ème} mois	30 €/mois
Prestations annexes	
Plaque d'identification	15 €
Vacation de police	20 €